



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

ISÈRE



FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT

Ain



Lo Parvi
Association nature
Nord-Isère



Agir pour
la biodiversité

Auvergne-Rhône-Alpes



ASSOCIATION RÉGIONALE DE PÊCHE
AUVERGNE RHONE-ALPES



ASSOCIATION
HISTOIRE
ARCHÉOLOGIE
SAINT-ROMAIN-DE-JALIONAS



ASSOCIATION DES USAGERS DES PLANS D'EAU & VALLÉES
AUPER
Auvergne-Rhône-Alpes

A Mesdames et Messieurs les candidats aux élections législatives

A Saint-Romain-de-Jalionas
Le 22 juin 2024

Objet : Projet de barrage Rhôneergia

Madame, Monsieur,

C'est en tant que candidat(e) aux élections législatives que nous tenons à **vous alerter et vous interroger sur le projet de barrage « Rhôneergia »** sur le Rhône, entre les communes de Saint-Romain-de-Jalionas (38) et Loyettes (01).

A l'occasion d'une consultation lancée de décembre 2023 à février 2024 par la CNR sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public¹, les associations Lo Parvi², FNE³, LPO⁴, l'ARPARA⁵, Histoire et Archéologie de Saint-Romain-de-Jalionas⁶, AUPER AuRA⁷, SDN BUGÉY et les citoyens organisés dans le collectif « STOP barrage »⁸ ont fait connaître leur opposition formelle à ce projet. Les raisons de notre opposition sont nombreuses et concernent principalement **la préservation de nos biens communs que sont l'eau, la biodiversité et le patrimoine archéologique, le fonctionnement des écosystèmes interconnectés et le besoin de démocratie**. Quelques-unes d'entre elles, qui vous concernent très directement en tant que candidat(e) aux élections législatives, vous sont détaillées ci-après.

¹ <https://concertation-rhoneergia.fr/fr/>

² <https://loparvi.fr/>

³ FNE (France Nature Environnement) <https://www.fne-aura.org/>

⁴ LPO (Ligue de Protection des Oiseaux) <https://www.lpo.fr/>

⁵ ARPARA (Association Régionale des Pêcheurs AURA) <https://www.pecche-auvergne-rhonealpes.fr/>

⁶ <https://www.archeologie-sri.fr/>

⁷ <http://auper-aura.org>

⁸ <https://www.stopbarrage.fr/>

Nous prônons, au contraire de Rhônergia, une mise en protection inaliénable du secteur et un **projet de préservation, restauration et valorisation** de ce joyau de notre territoire qu'est ce secteur du Haut-Rhône, dans l'intérêt général.

Pour éviter que ce projet de barrage ne finisse par être imposé par l'État contre l'avis des habitants du territoire, des scientifiques et des associations, nous souhaiterions dès maintenant connaître votre position et pouvoir compter sur votre soutien contre la création de cet ouvrage aberrant.

Dans l'attente de votre retour, nous nous tenons à votre disposition pour tout complément d'information.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel JARRY
Président de FNE AURA



Philippe DUBOIS
Président de FNE Isère



Marjorie LATHUILLIERE
Co-présidente FNE Ain



Marie-Paule DE THIERSANT
Présidente de la LPO AURA



Clément PRADIER
Collectif Stop Barrage



Elvyre ROYET
Présidente de
Histoire et archéologie de SRJ



Alain LAGARDE
Président de l'ARPARA



Murielle GENTAZ
Présidente de Lo Parvi



Jean-Pierre COLLET
Président de SDN Bugey



Yannick VERICEL
AUPER|AuRA



Plaidoyer inter-associatif contre le barrage Rhône-gia

- Les résultats des dernières élections européennes viennent de nous montrer le peu d'importance que certains élus accordent aux impératifs environnementaux et patrimoniaux et qu'il est urgent d'écouter et de redonner la parole aux habitants, aux représentants des associations de protection de la nature, aux élus et aux territoires.

Rhône-gia est caractéristique de ce décalage avec la population pour un projet massivement refusé par les habitants (plus de 8 500 personnes ont signé la pétition opposée au barrage, 1 300 personnes ont dit leur opposition lors de la concertation), les élus locaux (Loyettes, Saint-Romain-de-Jalionas, Tignieu-Jameyzieu, la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, la Communauté de communes de la Côtière de Montluel, la CLE de la Basse vallée de l'Ain, le SR3A, ...), les scientifiques, les acteurs socio-économiques (sur les 53 cahiers d'acteurs déposés lors de la concertation 50 sont en défaveur du projet) ainsi bien entendu que les associations de protection de la nature et du patrimoine.

- L'État français a tout récemment rappelé ses engagements nationaux et internationaux en matière de biodiversité au même titre que la transition énergétique ou la protection de la ressource en eau. Les objectifs de l'un ne doivent pas nuire aux objectifs de l'autre.

Le projet porté par la CNR est **incompatible avec les engagements de l'État français en matière de protection de la biodiversité** en ce sens qu'il est destructeur d'un milieu unique en France, dernier tronçon libre de 26 km du Rhône (sur les 545 km du fleuve) et qu'il menace indirectement l'un des derniers deltas naturels intracontinentaux d'Europe encore actifs (site classé). Les scientifiques et les associations de protection de la nature ont été nombreux à alerter⁹ sur le caractère unique de ce dernier tronçon du Rhône cité dans plusieurs cahiers d'acteurs déposés sur le site de la concertation¹⁰. En mettant en retenue la dernière portion courante du Rhône **le projet pénaliserait de façon irréversible des écosystèmes fragiles et particuliers, une faune et une flore riche** et réduirait à néant les programmes de restauration du fleuve (augmentation des débits laissés dans le fleuve sous les barrages de dérivation, reconnections de bras secondaires, réactivation des transports sédimentaires) entrepris depuis plus de 25 ans grâce à des fonds en partie publics.

- En contradiction avec les objectifs du SDAGE, **deux masses d'eau classées actuellement en « bon état écologique » seraient dégradées et il conviendrait pour cela d'obtenir au préalable de la Commission Européenne une dérogation à la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)**. Le déclassement de ces masses d'eau ne pourrait être consenti par la Commission Européenne que si le projet Rhône-gia était déclaré « d'intérêt général ». Pour cela il faudrait qu'il n'existe pas d'alternatives énergétiques avec un budget inférieur ou sans impact environnemental. Or, le débat public a montré au contraire que des alternatives de production d'électricité renouvelable équivalentes¹¹ (et même potentiellement supérieures) étaient tout à fait envisageable à court terme, dans un délai bien plus rapide que les 10 ans annoncés pour le barrage (et pratiquement sans impact environnemental).

- La concertation a également mis en avant le risque important de dégradation de la qualité des eaux du Rhône essentielle pour l'alimentation en eau potable des territoires, avec notamment le point critique des champs captants de Crépieu-Charmy localisé à l'Est de l'agglomération lyonnaise et qui alimente 98% des eaux du territoire de la Métropole de Lyon. Une pollution durant la phase de travaux ou en phase d'exploitation au niveau des nappes alluviales ou des eaux de surfaces auraient des conséquences désastreuses d'un point de vue sanitaire pour 1,4 millions de personnes. Ce risque est d'autant plus prégnant car la zone prévue d'implantation du barrage a largement été polluée durant des décennies par les rejets de PCB de l'entreprise Tredi située dans le Parc Industriel de la Plaine de l'Ain. Il existe un risque de remettre en

⁹ file:///C:/Users/direc/Downloads/2023-as-067-avis-csrpn-commissionaa-rhonegia-vfinale-1_3a5165b86de8e1b375bcc672f75472e8.pdf
file:///C:/Users/direc/Downloads/2023-09-18-note-de-position-zabr-rhonegia_026d9a93ae938899b8b94b1318183d46.pdf

¹⁰ https://concertation-rhonegia.fr/files/cnr-rhonegia-cahier-d-acteurs-lo-parvi_49fd2e77c70e7c8a8fa6a66c013e9578

¹¹ https://concertation-rhonegia.fr/files/alternatives-23012024_fdd84eae63ddd931cd7c3fbd4d310653

suspension ces polluants dits éternels déposés dans le Rhône et ainsi de diffuser cette pollution dans les réseaux d'eau potable en aval du barrage.

- La zone impactée par le barrage est par ailleurs une zone riche de vestiges archéologiques de premier plan de la période gallo-romaine qu'il convient de conserver pour la mémoire de la France. La construction de l'ouvrage se ferait à l'endroit même des berges du Rhône où se situent les vestiges comme la tombe dite « du prince celte » exposée à la maison du patrimoine de Hières-sur-Amby et de bien d'autres encore qui pourraient être perdues à jamais.

- A l'heure d'économies financières indispensables, les budgets annoncés pour la réalisation de ce nouveau barrage sont passés lors de la première présentation devant l'Assemblée nationale (2018) de 230 M€ à 360 M€ actuellement (budget non définitif). L'installation de panneaux photovoltaïques de type ombrières ou sur les toitures sur les emprises de la CNR ne coûterait cependant, selon les estimations de la CNR elle-même, que 270 M€ (soit entre 60 et 180 M€ **moins cher que le barrage**) pour une production d'électricité équivalente. Rhôneergia serait en outre très peu créateur d'emplois et 20 fois moins que le projet énergétique alternatif que nous portons, s'accompagnant par ailleurs de nombreuses expropriations.

- Nous considérons que **la CNR, concessionnaire de l'État français, a manqué à son devoir d'information contradictoire, sincère, complet et impartial à l'État (autorité concédante)**. En effet, en 25 occasions¹² la CNR a prétexté d'éventuelles études ultérieures pour rendre un niveau d'information très superficiel et partial à l'État français, laissant celui-ci dans l'ignorance des réels enjeux environnementaux et énergétiques. Les très nombreuses interrogations de la population vis-à-vis notamment de son interaction avec le **fonctionnement de la CNPE du Bugey** et de ses nouveaux EPR sont ainsi restées sans réponse. Il demeure également à ce jour d'importantes interrogations et inquiétudes quant à la compatibilité entre les ouvrages (EPR2, barrage Rhôneergia, CNPE du Bugey, nouveau franchissement du Rhône, tram-train de Lyon-Crémieu, ...) envisagés sur le même secteur géographique.

Le prolongement de la concession du Rhône offre pourtant à l'État français et à la CNR une opportunité unique de réparer les dommages faits au fleuve au cours des siècles passés. On pourrait au contraire mettre en œuvre sur ce tronçon du fleuve, en lieu et place du barrage Rhôneergia, **un programme ambitieux de valorisation, de préservation et de restauration du patrimoine, des écosystèmes et des fonctionnalités écologiques** associant la CNR, l'État français, les collectivités locales, les scientifiques, les associations, les chambres consulaires et les riverains. Celui-ci permettrait d'une part à l'État français d'atteindre ses objectifs stratégiques de protection de la biodiversité pour 2030, conformément à ses engagements européens et d'autre part, de devenir un modèle international pour la reconquête écologique et patrimoniale des cours d'eau, tout en répondant à l'urgence énergétique.

L'État français a annoncé qu'il se prononcerait à l'issue de la concertation sur l'engagement ou non des études de faisabilité pour la réalisation de ce 20^{ème} barrage de la CNR sur le Rhône. Nos associations œuvrent depuis plus de 40 ans pour protéger la biodiversité et le patrimoine dans ce secteur du Haut Rhône français, en lien étroit avec les acteurs et la population locale. Nous avons présenté, dans le cadre de cette concertation, les **alternatives énergétiques à la création de ce barrage**, et notamment la production équivalente d'électricité renouvelable sans impact environnemental, comme le photovoltaïque sur ombrières et toitures. Des alternatives énergétiques moins coûteuses existent, qui permettraient de substituer à ce projet anachronique et hors de prix une **solution économique et écologique et répondant aux attentes de la population et aux objectifs énergétiques de la Stratégie Nationale Bas Carbone de l'État français**.

¹² Cf le document « Questionnements sur le dossier de concertation du projet de barrage Rhôneergia » 17 janvier 2024, mis en ligne sur le site de la CNDP https://concertation-rhoneergia.fr/files/post_media/Questionnements%20sur%20le%20dossier%20de%20concertation%20Rhonergia.pdf